Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Mandat valable pour le paiement de toutes les prestations dues à l'établissement (restauration, voyages…)

En signant ce formulaire, vous autorisez LPO LYCEE DES METIERS EUROPEEN STEPHANE HESSEL à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de LPO LYCEE DES METIERS EUROPEEN STEPHANE HESSEL.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé(e) par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA
FR98ESD484604

NOM ET PRENOM DE L'ELEVE :

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

DESIGNATION DU CREANCIER

Nom :
LPO LYCEE DES METIERS EUROPEEN STEPHANE HESSEL

Adresse :
8 rue Godart Roger
506

Code postal :
51331

Ville :
EPERNAY CEDEX

Pays :
FRANCE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

Type de paiement : Paiement récurrent / répétitif : ☐ Paiement ponctuel : ☐

Signé à : Signature :

Le prélèvement automatique interviendra deux fois au cours du trimestre.

Le (JJ/MM/AAAA) :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MÊME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE (au format IBAN/BIC)

Rappel :

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par LPO LYCEE DES METIERS EUROPEEN STEPHANE HESSEL. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banqu
Je règlerai le différend avec LPO LYCEE DES METIERS EUROPEEN STEPHANE HESSEL.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.